

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 5 MARS 2018**

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Lundi Cinq du mois de Mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Roberte MERI – Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Ghislaine GISORS (excusée) – Christiane GANE – Solange BARBIN.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

**PRISE EN CHARGE DE LA
DOTATION DU CONCOURS
DE NOUVELLES RAOUL
GEORGES NICOLO**

CM-2018-1S-DACP-12

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la Convention de l'UNESCO relative à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en date du 17 octobre 2003 ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission Culture en date du 26 août 2017 ;

Considérant que le professeur Raoul Georges NICOLO est un éminent savant gosiérien qui a contribué aux avancées scientifiques du 20ème siècle et écrit plusieurs ouvrages scientifiques ;

Considérant que la Ville lui a rendu hommage le 3 juin 2006, en donnant son nom à la médiathèque Municipale ;

Considérant que le Prix de la Nouvelle Raoul Georges NICOLO est de nature à accroître le rayonnement culturel de la Commune, sur l'ensemble du département ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'accorder la dotation du Prix de la Nouvelle Raoul Georges NICOLO aux trois lauréats, conformément à la délibération du jury :

- 1er prix : 300 euros
- 2ème prix : 200 euros
- 3ème prix : 100 euros

Article 2 : De donner mandat au Maire pour signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

Article 3 : D'imputer la dépense au budget de la Ville.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

09 MARS 2018

Et publication ou notification
le

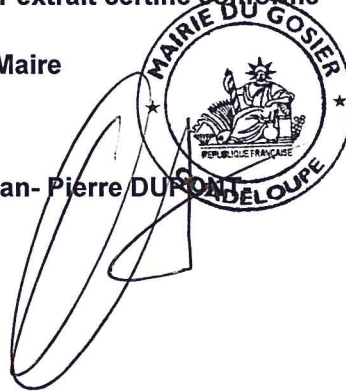
09 MARS 2018

Fait et délibéré à Gosier, le 5 mars 2018

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Jean- Pierre DUPONT



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Prise en charge de la dotation du concours de nouvelles Raoul Georges NICOLO

Date de transmission de l'acte : 09/03/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 09/03/2018

Numéro de l'acte : CM20181SDACP12 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20180305-CM20181SDACP12-DE

Date de décision : 05/03/2018

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture